Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 035-213502214-20261102-2026138-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Pléchâtel

Séance du 02/11/2026

Date de la convocation
27/10/2026

Date d'affichage
27/10/2026

Nombres de membre
Afférents au conseil municipal : 23
Présents : 23
Votants : 22

A la majorité
Pour : 22
Contre : 0
Abstentions : 1

L'an 2026 et le 2 Novembre à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire,

Présents : Mme ADAM Marie-France, M. ARRAULT José, M. BARBU Guillaume, Mme BEZIN Charlène, M. BRIZARD Philippe, M. CONCHE Philippe, Mme COUÉ Virginie, M. DENIS Bernard, Mme DESHOUX Charline, Mme GÉRARD Michelle, M. HAMON Joël, M. HELIAS Patrick, M. LALESNEL Thierry, M. LAVENIR Guillaume, M. MATRAT Hugues, Mme MORISSET Typhaine, Mme MOUAZAN Régine, Mme NUCITO Gaëlle, M. PERCHER Jean-Jacques, Mme POLIGNÉ Laëtitia, M. ROUSSELOT Sébastien, Mme SAULNIER Elise, Mme TEILLARD Stéphanie

Mme ADAM Marie-France a été élue secrétaire

Numéro de la délibération : 2026138
Objet de la délibération : Achat de panneaux de signalisation de sécurité routière

Monsieur Patrick Hélias indique que plusieurs problématiques de sécurité routière ont été signalées et notamment autour des abords de l'école catholique Arthur Regnault ainsi qu'au niveau de la Renoulais (côté Havardière). Il présente les devis reçus :
- achat d'un couple d'écolier pour mettre auprès de l'école Arthur Regnault : 1 138.80 € TTC avec l'entreprise SERAC
- achat de deux panneaux solaires de danger pour mettre auprès de l'abri bus de la Renoulais (côté Havardière) : 2 508 € TTC avec l'entreprise AMES

Après délibérations, le Conseil Municipal valide ces devis et autorise Monsieur le Maire à les signer.
M. Patrick Hélias prendra contact au préalable avec le Département pour obtenir leur accord.

Pour copie conforme.
La secrétaire de séance,

Le Maire,

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le : 18/11/2026